

## Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasinier.e.s des bibliothèques, organisé par l'Université de Montpellier.**

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié fixant les dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.


## **ARRÊTE**

Article 1 : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasinier.e des bibliothèques, organisé par l'Université de Montpellier est composée ainsi qu'il suit :

- Madame NAZET-MARSON Magali, ingénieure de recherche et de formation deuxième classe, Présidente, Université de Montpellier, Montpellier,
- Monsieur FAUCHER Frédéric, ingénieur de recherche et de formation hors classe, Vice-Président, Université de Montpellier,
- Madame GROPP Sandrine, conservatrice générale des bibliothèques, Université de Montpellier, Montpellier
- Monsieur BETTANT Audry, conservateur en chef des bibliothèques, Université de Montpellier, Montpellier

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 9 juin 2022  
Le Président de l'Université de Montpellier

  
Philippe AUGÉ